

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 19 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la salle des fêtes de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Etaient présents (14)** : LAUNAY Magali, Maire, LOCHU Dominique, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, Adjoint, FOUASSIER Solenne (arrivée à 20h10), GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, GUYARD Anita, LECOMTE Julien, THERIAU Mickaël, NEEL Romain, FORET Emmanuel, BOSCHAT Gérard, GRANGER Nicolas

**Absents excusés** : HAVARD Jessica (a donné pouvoir à Mme LAUNAY Magali)

**Secrétaire de séance** : LECOMTE Julien

### 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 15 janvier 2021

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à la majorité des membres présents.

### 2 – Dématérialisation des actes budgétaires

Afin de pouvoir transmettre les actes budgétaires de façon dématérialisée, il est nécessaire que le conseil municipal autorise cette démarche et autorise le Maire à signer un avenant à la convention avec la Préfecture.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité des membres présents:

- Décident la dématérialisation des actes budgétaires
- Autorisent Madame le Maire à signer un avenant à la convention initiale signée avec la Préfecture pour permettre la télétransmission des actes budgétaires.

### Délibération n° 2021-06

Arrivée de Solenne FOUASSIER à 20h10

### 3 – Adhésion groupement de commande papiers avec la CCBM

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la précédente mandature la Communauté de Communes ainsi que 22 communes membres ont adhéré à une démarche d'achat groupé de ramettes papier A4 blanc destinée à obtenir des conditions tarifaires et de livraison optimisées en mutualisant les besoins de chacun dans ce domaine.

La convention de groupement qui avait été établie à cette occasion reposait sur la durée de la mandature et se trouve désormais caduque.

Ainsi, la Communauté de Communes propose de constituer dès à présent un nouveau groupement de commandes et d'établir une nouvelle convention de groupement la désignant en qualité de pouvoir adjudicateur et coordonnateur dudit groupement.

La nouvelle convention et les délibérations qui seront prises par les collectivités qui souhaiteront adhérer à la démarche vaudront pour la durée de la mandature en cours, sans que ces dispositions fassent obstacle à une remise en concurrence annuelle des fournisseurs.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

. Décide d'adhérer au groupement de commandes d'achat de ramettes papier A4 blanc avec la Communauté de Communes du Bocage Mayennais et les communes souhaitant intégrer la démarche.

. Précise que la convention de groupement établie vaudra pour la durée de la mandature, ces dispositions ne s'opposant pas à une remise en concurrence annuelle des fournisseurs.

. Désigne la Communauté de Communes du Bocage Mayennais comme coordonnateur dudit groupement avec qualité de pouvoir adjudicateur.

. Autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir, définissant les droits et obligations de chacun des membres du groupement, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, ainsi que toutes autres pièces afférentes à cette affaire.

#### **Délibération n° 2021-07**

#### **4 – Demande de dérogation de raccordement au réseau d'assainissement collectif communal**

M. Christian HAVARD, fils de M. Mme HAVARD Maurice, domiciliés 14 rue du Bocage, nous a adressé un courrier afin de solliciter une mesure dérogatoire pour le non- raccordement au réseau d'assainissement collectif communal de ses parents, au vu de la complexité des travaux nécessaires et de leurs coûts.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité décident :

- d'octroyer une dérogation à M. Mme HAVARD Maurice pour le non-raccordement au réseau d'assainissement collectif de commune
- chargent Madame le Maire d'informer STGS et la SAUR afin que M. Mme HAVARD Maurice soient exonérés des sommes demandées pour la redevance assainissement collectif
- décident que si une vente de la maison devait avoir lieu dans le futur, les nouveaux propriétaires auront l'obligation de se raccorder à l'assainissement collectif

#### **Délibération n° 2021-08**

#### **5 – Désignation d'un correspondant défense**

La délégation militaire départementale de la Mayenne demande à chaque commune de désigner un correspondant défense qui sera leur principal interlocuteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. LECARPENTIER Raphaël comme correspondant défense.

#### **Délibération n° 2021-09**

## 6 – Choix de l'entreprise pour les travaux du plateau

Madame le Maire explique qu'un appel d'offres a été lancé courant janvier. 4 entreprises ont répondu. Les offres ont été étudiées par la commission d'appel d'offre ainsi que par Mayenne Ingénierie, mandaté pour cette mission.

Le classement général multi critères est le suivant :

	<i>1 - STPO</i>	<i>4 - ELB</i>	<i>2 - CHAPRON</i>	<i>3 - LATP</i>
1-Prix des prestations	20	15.71	19,17	15,19
Prix des prestations pondérées (60%)	<b>12</b>	<b>9,42</b>	<b>11,50</b>	<b>9,11</b>
2-Valeur technique	17,20	9,20	14,20	13,60
Valeur technique pondérée (40%)	<b>6,88</b>	<b>3,68</b>	<b>5,84</b>	<b>5,44</b>
<b>TOTAL pondéré/20</b>	<b>18,88</b>	<b>13,10</b>	<b>17,18</b>	<b>14,55</b>

Classement général et montant total (y compris l'option):

- 1 : STPO ..... : 31 223,50 €HT
- 2 : CHAPRON..... : 32 567,40 € HT
- 3 : LATP.....: 41 117,50 € HT
- 4 : ELB..... : 39 760,00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- émettent un avis favorable au classement ci-dessus
- décident d'attribuer le marché à l'entreprise **STPO**, pour son offre d'un montant de **31 223.50 € HT**, soit **37 468,20 € TTC**.
- Autorisent Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché.

### Délibération n° 2021-10

## 7 – Vote des subventions 2021

Madame Le Maire rappelle les subventions versées au cours des exercices 2019 et 2020.

Après avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal décident d'inscrire les montants suivants au B. P. 2021 :

Club Bon Accueil	250 €
AFN	250 €
COMITE DES FETES	1000 €
APEL	2000 €
LE PAS PETANQUE	400 €
LE PAS SPORT	600 €

Concernant les associations extérieures, il est procédé à un vote à bulletin secret afin de savoir si le versement de ces subventions ait reconduit ou non (sauf pour la SPA où il s'agit d'une convention mise en place avec la commune).

Nombre de votants = 15

Nombre de voix pour = 12

Nombre de voix contre = 3

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, les subventions accordées sont les suivantes :

ASS SCLEROSES EN PLAQUE	25 €
AFM TELETHON	25 €
PREVENTION ROUTIERE	25 €
APF FRANCE HANDICAP	25 €
UDAF DE LA MAYENNE	25 €
SECOURS CATHOLIQUE	25 €
SPA	190.40 €
MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT	25 €
PAPILLONS BLANCS APEI NORD MAYENNE	25 €
INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX	25 €

Concernant les demandes d'associations sportives n'existant pas sur la commune, après en avoir délibéré, à la majorité, les membres du conseil municipal décident qu'il sera octroyé la somme de 10 €/ adhérent, avec un maximum de 5 adhérents par association. Par conséquent, il est décidé de verser la somme de 20 € à l'association de Gorron Danse pour ses 2 adhérents.

Madame le Maire explique ensuite que les cotisations aux associations locales (Restos du Cœur, Trait d'Union, EPI du Bocage, Banque Alimentaire) seront désormais prises en charge au niveau de la CCBM. La participation de la commune sera intégrée dans le montant de l'attribution de compensation versée à la CCBM.

#### **Délibération n° 2021-11**

#### **8 – Projet de l'association de pétanque**

M. BETTON, Président de Le Pas Pétanque, a déposé un courrier en mairie détaillant les dépenses envisagées pour la construction et l'aménagement de sanitaire handicapés au terrain de pétanque et sollicitant une aide exceptionnelle de la commune.

M. LESAVOUREY explique ce projet en détail ainsi que le projet de mise en accessibilité de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, émettent un avis favorable à ce projet.

Les membres de l'association effectuant eux-mêmes la majorité des travaux, le conseil municipal décide de participer au financement d'une partie de ceux-ci.

Concernant la réfection de la charpente, c'est l'entreprise HATTE qui est retenue pour un montant de 2994.53 € TTC. Ces crédits seront inscrits au BP 2021.

Le bardage devrait s'élever à environ 1000 €. Des devis vont être effectués et cette charge sera également pris par la commune et les crédits inscrits au BP 2021.

Concernant le terrassement, dans le cadre de la mise en accessibilité, des devis complémentaires vont être demandés.

#### **Délibération n°2021-12**

### **9 – Vente terrains de L’Aunay – Couesmes Vaucé**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le notaire chargé de la vente lui a expliqué qu’un des propriétaires concernés a été mis en liquidation judiciaire et que le règlement de sa succession risque de prendre beaucoup de temps. Ceci retarde la vente des terrains car cette propriété est concernée par la mise en place de servitude de passage.

Par conséquent, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l’unanimité, décident de vendre la parcelle ZI 97, en plus des parcelles précédemment décidées (ZI 98, 93), évitant ainsi ce problème de servitudes.

Ce dossier sera entériné lors d’une prochaine réunion, lorsque la SAFER, le géomètre et le notaire auront communiqué à la commune tous les éléments nécessaires, notamment le prix de vente final.

#### **Délibération n° 2021-13**

### **10 – Compte rendu commission cadre de vie**

La commission « Cadre de vie » s’est réunie le 15 février dernier afin d’étudier le projet de fleurissement présenté par Stéphane FONTAINE. Il a été décidé l’achat de grands pots de fleurs rouge ainsi que d’arbustes. Par ailleurs, le bâchage et le gravier vont être développés afin de limiter l’entretien et l’arrosage.

### **11 – Questions diverses**

- Proposition d’achat d’un piano pour la cuisine de la salle. Après avoir procédé à un vote à main levée, il est décidé à 10 voix contre 4 (1 abstention) l’acquisition d’un piano à gaz avec four. Des plaques seront également prévues. Des devis vont être demandés. L’achat d’un congélateur armoire va être également étudié.
- Dates prochaines réunion de conseil :
  - Vendredi 19 mars – 20h
  - Vendredi 16 avril – 20h
  - Vendredi 28 mai – 20h
  - Vendredi 25 juin – 20h
- Informations décisions du Maire :
  - Décision 2 et 3 : Location du logement 1 rue des 3 Vallées à M. Mme TRICKETT Dean pour un loyer mensuel de 445 €
  - Décision 4 : Avenant au contrat de location de M. Mme GRANGER suite à l’installation du poêle à granulés
  - Décision 5 : Remboursement arrhes versées pour location de salle en raison du COVID
- Terrain de M. Mme MACNAMARA. Nous avons réussi à échanger avec ces personnes par mail et leur avons indiqué qu’ils avaient jusqu’au 1<sup>er</sup> mars prochain afin de réaliser les travaux qui leur ont été demandés à plusieurs reprises par courrier. Si ces travaux n’étaient pas faits, la commune prendrait en charge ce dossier et leur facturerait. Après vote à main levée (10 voix

pour et 5 contre), le devis de VALOREN est retenu pour un montant de 3200 € TTC. Ce devis va être cependant réétudié afin que l'entreprise ne prenne en charge que les travaux liés au ruisseau, la commune se chargerait du reste.

- Information de la reprise du désherbeur à brosse pour un montant de 1500 € (pour moitié avec Couesmes Vaucé) et achat d'une débroussailleuse pour un montant de 660 € TTC.
- Gérard BOSHAT informe qu'il a été interpellé pour du lierre sur un bâtiment de l'EHPAD et du lierre sur le préau de la mairie.
- Logements communaux : M. BLANCHARD quitte son logement à compter du 1<sup>er</sup> mai.
- Eglise : Mme le Maire fait un bref compte rendu de son RDV avec M. BUREAU, conseiller au patrimoine du Conseil Départemental. Elle indique également que des tirs au canon pour lutter contre les choucas vont être effectués début mars. Une lettre d'information va être transmise aux habitants
- Dominique LOCHU fait un compte rendu de son RDV ce jour pour le bornage à la Cocherie, dans le cadre de l'achat d'une portion de chemin à M. WATERLOT.
- Gaëtan GOUSSIN fait un bref compte rendu de la commission tourisme intercommunale. Mme le Maire en profite pour rappeler qu'il serait bon que les délégués transmettent leur compte rendus en mairie lorsqu'ils en ont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le secrétaire,

Le Maire

Magali LAUNAY